

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 36-413-1931 approuvant le compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928.

n° 36-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret au 1er avril 1931, approuvant le compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 1er avril 1931 approuvant le compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis l'exercice 1928.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.